



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 698-1

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 698-1 intitulé :

Règlement modifiant le *Règlement numéro 698 visant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède de 500 000 \$ afin d'augmenter le taux et de prévoir une clause d'indexation*

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

En raison du contexte pandémique, une copie du règlement peut être obtenue sur demande en écrivant à s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au 514 453-1751, poste 225. Le règlement peut également être consulté sur le site de la Ville à l'adresse ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 20 janvier 2022.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière